

# CALENDRIER FORMATION

**2025**

**Performance industrielle  
et innovation**



**Hygiène, sécurité,  
environnement et RSE**



**Droit social  
et ressources humaines**



**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

# HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT ET RSE



**DATE(S)**

**DUREE**

**LIEU**

**FORMAT**

**INTERVENANT(S)**

**TARIFS**  
Non Adhérent  
UIMM Lorraine

## I. Risques

Prévention et gestion des pratiques addictives au travail	<b>24 avril</b>	7h	Metz	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Risques psychosociaux : les identifier, les comprendre et agir	<b>02 septembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Analyse des causes d'un accident et mesures de prévention	<b>11 juin</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Le document unique de prévention des risques professionnels (DUERP)	<b>19 novembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Prévention des vols en entreprise	<b>25 juin</b>	7h	Metz	Présentiel	Jean-Michel BERSCHIED	<b>685 € HT</b>

## II. Responsabilité

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : la démarche de l'UIMM	<b>25 février</b>	7h	Metz	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : la démarche de l'UIMM	<b>13 mai</b>	7h	Thaon-les-Vosges	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : la démarche de l'UIMM	<b>4 septembre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>
Dirigeants et encadrement : quelle responsabilité face aux accidents et maladies professionnelles	<b>19 mars</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	<b>685 € HT</b>

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



	DATE(S)	DUREE	LIEU	FORMAT	INTERVENANT(S)	TARIFS Non Adhérent UIMM Lorraine
Dirigeants et encadrement : quelle responsabilité face aux accidents et maladies professionnelles	8 octobre	7h	Metz	Présentiel	Stéphane PAVLOVIC	685 € HT

## DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES



	DATE(S)	DUREE	LIEU	FORMAT	INTERVENANT(S)	TARIFS Non Adhérent UIMM Lorraine
--	---------	-------	------	--------	----------------	---

### I. Convention Collective Nationale de la Métallurgie

La classification dans la Métallurgie	21 janvier	7h	Metz	Présentiel	Virginie De TUGNY	685 € HT
La classification dans la Métallurgie	15 mai	7h	Metz	Présentiel	Virginie De TUGNY	685 € HT
La classification dans la Métallurgie	25 novembre	7h	Maxéville	Présentiel	Virginie De TUGNY	685 € HT
Le temps de travail : à jour de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie	27 février	7h	Maxéville	Présentiel	Marion ROUSSEAU	685 € HT
Le temps de travail : à jour de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie	7 novembre	7h	Metz	Présentiel	Sébastien COURTE	685 € HT

CONTACTS ET INSCRIPTIONS : **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



	DATE(S)	DUREE	LIEU	FORMAT	INTERVENANT(S)	TARIFS Non Adhérent UIMM Lorraine
La rémunération : à jour de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie	13 mai	7h	Metz	Présentiel	Valentin THOMAS	685 € HT
La rémunération : à jour de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie	23 septembre	7h	Thaon-les-Vosges	Présentiel	Valérie AUBERTIN	685 € HT
Le contrat de travail dans la Convention Collective Nationale de la Métallurgie	5 juin	7h	Metz	Présentiel	Marie GAILLOT	685 € HT

## II. Gestion du contrat de travail

L'exercice du pouvoir disciplinaire	6 février	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Laure PASTORINO	685 € HT
L'exercice du pouvoir disciplinaire	3 juin	7h	Maxéville	Présentiel	Laure PASTORINO	685 € HT
L'exercice du pouvoir disciplinaire	2 septembre	7h	Bar-le-Duc	Présentiel	Laure PASTORINO	685 € HT
L'exercice du pouvoir disciplinaire	4 novembre	7h	Metz	Présentiel	Laure PASTORINO	685 € HT
Prévenir et faire face aux situations de harcèlement au travail	22 juillet	7h	Metz	Présentiel	Valentin THOMAS	685 € HT
Prévenir et faire face aux faits de harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes	9 septembre	7h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	685 € HT
Les entretiens RH	1 <sup>er</sup> juillet	7h	Maxéville	Présentiel	Laure PASTORINO	685 € HT

CONTACTS ET INSCRIPTIONS : **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques	<b>30 janvier</b>	7h	Metz	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques	<b>4 mars</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques	<b>20 mai</b>	7h	Metz	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques	<b>16 octobre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Rédiger et modifier le contrat de travail	<b>6 mars</b>	7h	Metz	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>
Rédiger et modifier le contrat de travail	<b>11 mars</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>
Rédiger et modifier le contrat de travail	<b>11 décembre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>
Gérer les congés payés : à jour des nouvelles dispositions légales	<b>25 mars</b>	7h	Metz	Présentiel	Laure PASTORINO	<b>685 € HT</b>
Gérer les congés payés : à jour des nouvelles dispositions légales	<b>27 mars</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Laure PASTORINO	<b>685 € HT</b>
Gérer les congés payés : à jour des nouvelles dispositions légales	<b>2 avril</b>	7h	Bar-Le-Duc	Présentiel	Laure PASTORINO	<b>685 € HT</b>
Gérer les congés payés : à jour des nouvelles dispositions légales	<b>3 avril</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Laure PASTORINO	<b>685 € HT</b>
Appliquer le droit local d'Alsace-Moselle	<b>18 novembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Marie GAILLOT	<b>685 € HT</b>

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

✉ [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr) ☎ 03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

### III. Etat de santé du salarié

Etat de santé du salarié : suivi médical, suspension et rupture du contrat	<b>22 mai</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Etat de santé du salarié : suivi médical, suspension et rupture du contrat	<b>30 septembre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Etat de santé du salarié : suivi médical, suspension et rupture du contrat	<b>13 novembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Etat de santé du salarié : suivi médical, suspension et rupture du contrat	<b>27 novembre</b>	7h	Bar-le-Duc	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Identifier et gérer les déclarations d'accidents du travail et des maladies professionnelles	<b>20 mars</b>	7h	Metz	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>
Identifier et gérer les déclarations d'accidents du travail et des maladies professionnelles	<b>17 juin</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>
Identifier et gérer les déclarations d'accidents du travail et des maladies professionnelles	<b>9 octobre</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Virginie De TUGNY	<b>685 € HT</b>

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

## IV. Dialogue social

Présider le CSE : maitriser les règles de fonctionnement du CSE (50 salariés et plus)	<b>24 avril</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Présider le CSE : maitriser les règles de fonctionnement du CSE (50 salariés et plus)	<b>10 juin</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Présider le CSE : maitriser les règles de fonctionnement du CSE (50 salariés et plus)	<b>11 septembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Présider le CSE : maitriser les règles de fonctionnement du CSE (50 salariés et plus)	<b>7 octobre</b>	7h	Bar-Le-Duc	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Le CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés	<b>18 février</b>	7h	Thaon-les-Vosges	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Organiser les élections professionnelles	<b>3 octobre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>
Organiser les élections professionnelles	<b>2 décembre</b>	7h	Metz	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Organiser les élections professionnelles	<b>4 décembre</b>	7h	Bar-le-Duc	Présentiel	Sébastien COURTE	<b>685 € HT</b>
Organiser les élections professionnelles	<b>9 décembre</b>	7h	Thaon-Les-Vosges	Présentiel	Marion ROUSSEAU	<b>685 € HT</b>

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

## V. Paie

Mise à jour paie et cotisations 2025	<b>23 janvier</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Mise à jour paie et cotisations 2025	<b>24 janvier</b>	7h	Metz	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Le bulletin de paie ligne par ligne dans la métallurgie	<b>16 et 17 juin</b>	14h	Metz	Présentiel	Marie GAILLOT	<b>1 370 € HT</b>
Le bulletin de paie ligne par ligne dans la métallurgie	<b>15 et 16 septembre</b>	14h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>1 370 € HT</b>
L'épargne salariale : spécial loi relative au partage de la valeur : participation, intéressement et PPV	<b>13 mars</b>	7h	Metz	Présentiel	Marie GAILLOT	<b>685 € HT</b>
Perfectionnement de la paie dans la métallurgie	<b>9 avril</b>	7h	Metz	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Perfectionnement de la paie dans la métallurgie	<b>21 octobre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Incidence du droit du travail sur la paie	<b>10 avril</b>	7h	Metz	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Gestion des absences dans l'élaboration de la paie	<b>15 mai</b>	7h	Metz	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Gestion des absences dans l'élaboration de la paie	<b>6 novembre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Sécuriser vos pratiques pour faire face à un contrôle URSSAF	<b>12 juin</b>	7h	Metz	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>
Sécuriser vos pratiques pour faire face à un contrôle URSSAF	<b>2 octobre</b>	7h	Maxéville	Présentiel	Nadine FORZINETTI	<b>685 € HT</b>

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

## VI. Mobilité internationale

Accueil des salariés étrangers dans le cadre d'une prestation de service ou de sous-traitance

**3 juillet**

7h

Metz

Présentiel

Marie GAILLOT

**685 € HT**

Accueil des salariés étrangers dans le cadre d'une prestation de service ou de sous-traitance

**14 octobre**

7h

Maxéville

Présentiel

Marie GAILLOT

**685 € HT**

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

# FORMATIONS SPECIAL « INTRA »

## Formez vos managers, CODIR, Pôle Ressources Humaines, Référents Harcèlement...

Coût réduit (à partir de 4 jusqu'à 12 participants) – souplesse d'organisation (vous choisissez la date, l'horaire et le lieu : dans nos locaux pour plus de confidentialité ou chez vous) – Renforcement de la cohésion interne – Temps d'échanges adaptés à votre problématique d'entreprise.

Prévenir et faire face aux situations de harcèlement au travail	Mettre en place les mesures d'action et de prévention afin de respecter vos obligations de protection des salariés
Le droit du travail pour managers	Découvrir les grands principes qui régissent le relation employeurs/salariés et étudier les principales règles à maîtriser
Suivre efficacement un contentieux prud'homal : de la constitution d'un dossier au procès	Appréhender les enjeux d'un contentieux prud'homal et en maîtriser toutes les étapes
Risques Psycho-sociaux : les identifier, les comprendre et agir	Comprendre la problématique des risques psychosociaux pour répondre notamment, à votre obligation de prévention et contribuer à une démarche de qualité de vie au travail
La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : la démarche de l'UIMM	Aborder la vision RSE de l'UIMM et découvrir des outils d'analyse pour structurer votre démarche
Faire face à une grève	Acquérir les notions juridiques du droit de grève, maîtriser les mécanismes, obtenir les outils permettant d'intervenir de manière pertinente en cas de conflit collectif et comprendre les effets juridiques de la grève
Les entretiens RH (professionnel – évaluation – disciplinaire)	Comprendre et préparer les différents entretiens RH : faciliter l'arrivée des nouveaux embauchés lors des entretiens de recrutement et d'intégration ; échanger avec le salarié sur ses évolutions professionnelles dans le cadre de l'entretien professionnel ; apprécier les compétences d'un salarié et évaluer les objectifs fixés lors d'un entretien annuel d'évaluation ; accompagner le salarié dans le cadre de son mandat au cours d'un entretien de début et de fin de mandat ; organiser l'activité du salarié lors des entretiens forfaits jours et évoquer les problématiques rencontrées lors des entretiens disciplinaires

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

*Expertise, formation et accompagnement  
pour celles et ceux qui fabriquent l'industrie...*

Spécialisée dans les métiers de la métallurgie et de l'industrie, la Société de Services aux Entreprises Industrielles et Technologiques propose depuis 2012 des solutions concrètes aux entreprises industrielles pour leur faciliter la gestion des contraintes réglementaires et conventionnelles (droit social, santé au travail, environnement et RSE) et accompagner leur développement (emploi, compétences, performance industrielle).

# sseti

■ L'humain au cœur de l'industrie

## NOS COMPETENCES



**Performance industrielle  
et innovation**



**Hygiène, sécurité,  
environnement et HSE**



**Droit social et  
ressources humaines**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande.

Elles prévalent sur les conditions d'achat sauf acceptation formelle et écrite du prestataire. Toute condition contraire opposée par le client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## 2 – Nature des prestations

Le prestataire réalise des prestations de conseil, d'accompagnement, de formation, réalisation de CQPM à destination de toute entreprise.

## 3 – Devis et commande

Le prestataire intervient sur demande du client. Un devis sera réalisé pour toute prestation (hors formation), qui précisera la nature des prestations, le prix de la prestation HT, le montant des rabais et ristournes, la date ou durée prévisionnelle d'intervention, la durée de validité du devis.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client retournera le devis non modifié, par courrier ou télécopie dûment daté et signé avec la mention « bon pour accord » de la personne légalement responsable ainsi que du cachet commercial. La validation de la commande implique adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales.

## 4 – Prix

Les prestations sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

## 5 – Remises et rabais

Les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer. Les entreprises adhérentes à l'UIMM Lorraine bénéficient à ce titre d'un tarif préférentiel.

## 6 – Modalités de paiement

Les factures sont payables à 30 jours date de facture. Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## 7 – Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également appliquée.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du prestataire.

## 8 – Obligations des parties

Le prestataire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, à ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations réalisées pour le compte du client. Compte tenu des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyens.

## 9 – Compétences – contestation

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. A défaut de résolution amiable, tout différend entre les parties à propos de l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence des tribunaux de Metz.

**CONTACTS ET INSCRIPTIONS :** **Christiane ENGELSTEIN et Emilie MOREL**

 [formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr)  03 87 74 34 19

SSETI : 4 Rue Paul Langevin - BP 95108 Metz Cedex 3

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



# sseti

■ L'humain au cœur de l'industrie

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

[www.sseti.fr](http://www.sseti.fr)